

## ARRÊTÉ N° 2024 - 166

### JOURNEE DU VIVRE ENSEMBLE : Association APEI du libournais – 20 mars 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment le livre des Ports Maritimes,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion approuvé par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018,

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence du port de la commune de Libourne à La Cali,

Vu les limites administratives du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Vu l'organisation de « la journée du « Vivre ensemble » par la Ville de Libourne, du Mercredi 20 mars Esplanade de la République,

Considérant l'Autorité Portuaire (AP) et l'Autorité investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P) de La Cali,

Considérant que cette manifestation comportera des implantations sur le domaine public portuaire, il est nécessaire de prendre des mesures autorisant cette occupation,

### ARRETE

**Article 1.** : L'autorisation d'occupation du domaine portuaire à terre est accordée Esplanade de la République, le Mercredi 20 mars 2024 pour l'implantation :

- D'une structure de type barnum de dimension 6m (L) x 5m (l) pour les besoins matériels et ce de 11h à 17h, conformément au plan annexé au présent arrêté.
- D'une zone délimitée d'une dimension 60m<sup>2</sup> (pergola restaurant Felicita) pour le stationnement de 2 véhicules » et ce, de 09h30 à 17h, conformément au plan annexé au présent arrêté.

**Article 2.** : L'association présente, dans le cadre de cette manifestation sans but lucratif, ne sera pas assujettie au paiement d'une redevance d'occupation du domaine portuaire à terre.

**Article 3** Association APEI, devra prendre toutes les mesures nécessaires à la parfaite conservation de l'espace concédé et de ses abords pour le stationnement des 2 véhicules. Elle sera entièrement responsable des dégradations éventuellement commises sur celui-ci.

**Article 4.** : Le ponton Roger de Leyburn sera interdit d'accès au public et sera réservé aux passagers et aux membres d'équipage des bateaux de croisières ainsi qu'au personnel autorisé du Port de Libourne Saint-Emilion.

**Article 5.** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur de Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6.** : Cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- D'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,
- D'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué.

Fait à Libourne, 19 mars 2024

Publié le

Notifié le 19 mars 2024

Monsieur Philippe BUISSON,  
Président de La Cali



Le Président,

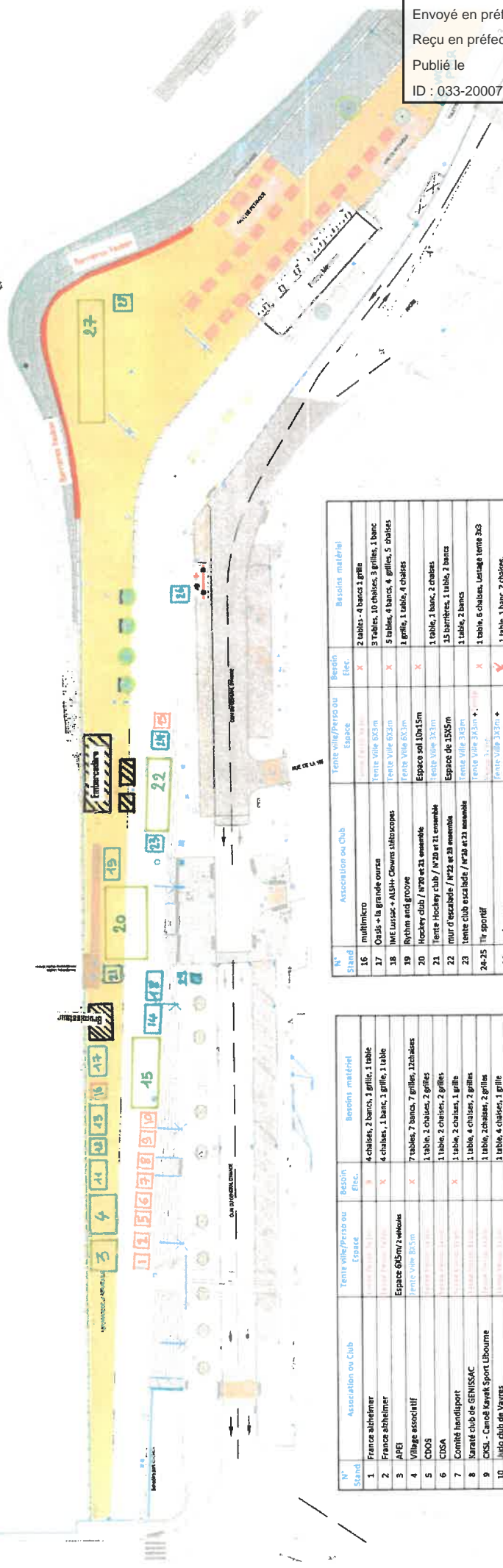
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



**« Journée du VIVRE ENSEMBLE »**  
 Mercredi 20 mars 2024  
 Ouverture au public de 11h à 17h  
 Esplanade de la République / Place de la Confluence

**Légende**  
 Tentis Ville  
 Tentis personnelles  
 Espaces au sol



N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Prise ou Espace	Besoin Elec.	Besoin matériel
1	Franca alcheimer	Espace 30m x 30m	X	4 chaises, 2 bancs, 1 grille, 1 table
2	Franca alcheimer	Espace 30m x 30m	X	4 chaises, 1 banc, 1 grille, 1 table
3	APEI	Espace 60m x 20m	X	7 tables, 2 bancs, 7 grilles, 12 chaises
4	Village associatif	Tente ville 6x3m	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
5	CDSO	Tente ville 6x3m	X	1 table, 2 chaises, 1 grille
6	CDSO	Tente ville 6x3m	X	1 table, 4 chaises, 2 grilles
7	Comité handisport	Tente ville 6x3m	X	1 table, 4 chaises, 2 grilles
8	Karaté club de GENISSAC	Tente ville 6x3m	X	2 tables, 6 chaises, 2 grilles
9	CSL - Canoë kayak Sport Libourne	Tente ville 6x3m	X	2 tables, 5 chaises, 1 grille
10	Judo club de Vayres	Tente ville 6x3m	X	4 tables, 10 chaises, 3 grilles, 2 bancs
11	IME LUSAC	Espace 50m x 15m	X	2 tables, 10 chaises, 1 banc, 1 grille
12	Lovely solidarity et espace et vie		X	2 tables
13	Gem le floque 12 + leconsigne		X	
14	stand sono et accueil / a coté n°15		X	
15	Espace scénique / a coté n°14		X	

N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Prise ou Espace	Besoin Elec.	Besoin matériel
16	multimicro		X	2 tables, 4 bancs, 1 grille
17	Orsis - la grande ourse	Tente ville 6x3m	X	3 tables, 10 chaises, 3 grilles, 1 banc
18	IME LUSAC + ALSH - Downs subscopos	Tente ville 6x3m	X	5 tables, 4 bancs, 4 grilles, 5 chaises
19	Rydam and groove	Tente ville 6x3m	X	1 grille, 1 table, 4 chaises
20	hockeys club / n°20 et 21 ensemble	Espace 60m x 15m	X	1 table, 1 banc, 2 chaises
21	Tente Hockey club / n°22 et 23 ensemble	Tente ville 3x3m	X	15 barrières, 1 table, 2 bancs
22	mur d'escalade / n°24 et 25 ensemble	Espace de 15x5m	X	1 table, 2 bancs
23	tente club escalade / n°26 et 27 ensemble	Tente ville 3x3m + 3x3m	X	1 table, 5 chaises, montage tente 3x3
24-25	Tir sportif	Tente ville 3x3m + 3x3m	X	1 table, 1 banc, 2 chaises
26	crook rouge	Espace véhicule	X	2 tables, 2 chaises, 10 barrières
27/28	Cyclisme / place de la Confluence	Tente ville 3x3m + 3x3m	X	2 tables, 2 chaises, 10 barrières
29	Pease table fait par le CMR en 2023	Espace 5x2,5m	X	Stock au CMR. A installer vers le 21 mars pour toute la durée de la quinzaine
30	Toilettes MPR	2m² au sol	X	A côté des toilettes au niveau restaurant le biquin maritime - A installer le 19 mars et à récupérer le 25 mars